

ALLOCATAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Approche Sociale



DECEMBRE 2003



Cellule Technique de Réflexion et d'Aide à la Décision (CTRAD)

Service Commun d'Action Sociale des CAF en Ile-de-France

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
METHODOLOGIE	5
I – DONNEES DE CADRAGE	7
I. 1 – Population	8
I. 2 – Activité	10
II – ALLOCATAIRES	13
III – ENFANCE et JEUNESSE	17
III. 1 – Enfants de moins de 3 ans	18
III. 2 – Enfants de 3 à 18 ans	20
IV – LOGEMENT	23
IV. 1 – Prestations de logement	24
IV. 2 – Statut d'occupation	26
V – PRECARITE	29
V. 1 – Logement / minima sociaux CAF	30
V. 2 – Allocataires à bas revenus	32
GLOSSAIRE	35

AVANT-PROPOS

Les données statistiques constituent un instrument incontournable pour observer, appréhender les situations sociales et en mesurer la diversité.

En 1995, était publié pour chacun des départements d'Ile-de-France, le document intitulé « L'Espace Social Francilien », en partenariat avec la direction régionale de l'INSEE. Il présentait un ensemble de données statistiques au niveau communal et mettait en relation les données du fichier de la Caisse d'Allocations Familiales et celles issues du recensement de la population de 1990.

La parution des données résultant du recensement de la population de 1999 a mis en évidence la nécessité d'actualiser un tel document tout en remaniant certaines informations. En effet, si ce nouveau document « Allocataires en Ile-de-France – Approche Sociale » ne reprend pas tous les indicateurs présents dans l'Espace Social Francilien, il s'inscrit cependant dans sa lignée. Les objectifs restent les mêmes : disposer d'éléments d'approche sociale dans chaque commune pour faciliter la réflexion sur les politiques à mener, et permettre la comparaison du département avec des niveaux territoriaux plus vastes : petite ou grande couronne, région.

Deux orientations ont également guidé la réalisation du document : d'une part mesurer la couverture de la CAF sur la population des arrondissements et l'impact de certaines prestations, d'autre part appréhender les situations de précarité.

Après une présentation des caractéristiques générales de la population des arrondissements de Paris, s'appuyant sur les résultats du recensement, les parties suivantes sont consacrées plus spécifiquement aux données de la CAF : une présentation succincte des allocataires et de la population couverte par la CAF ; une partie relative à la population de moins de 20 ans et aux prestations de garde de la petite enfance ; un chapitre dédié au logement, à partir des prestations d'aide au logement et du statut d'occupation et enfin, une approche de la précarité à travers les conditions de logement, les bénéficiaires de minima sociaux CAF et les allocataires à bas revenus.

Chacun des chapitres est illustré par une carte régionale et comporte un ou deux tableaux d'indicateurs déclinés au niveau des arrondissements. Quelques-uns sont cartographiés pour une meilleure comparaison spatiale entre les arrondissements. Enfin, un glossaire définit et explicite la plupart des termes utilisés dans les tableaux.

Au 31 décembre 2001, la CAF de Paris gère 360 490 dossiers d'allocataires, 353 092 allocataires résident dans le département.

Ce document concernant les allocataires de Paris, représente l'un des huit fascicules dont la publication est propre à chacun des départements de la région Ile-de-France.

MÉTHODOLOGIE

Les données des 20 arrondissements de Paris sont extraites du fichier du recensement de la population de 1999 de l'INSEE, ainsi que des fichiers de la CAF de Paris au 31 décembre 2001 (Base Communale Allocataire et Fichier des Prestations légales et d'Action Sociale). Ne sont pris en compte dans les statistiques que les allocataires qui résident dans le département.

Les ratios calculés à partir de deux fichiers de sources différentes sont à interpréter avec prudence. En effet, le fichier des allocataires et celui issu du recensement de la population ne sont pas arrêtés à la même date. Plus de deux années séparent la constitution de ces deux fichiers.

En outre, les calculs étant réalisés au niveau de l'arrondissement, il s'agit d'être plus nuancé quant à la lecture de pourcentages calculés à partir d'effectifs réduits : un ratio calculé sur 10 individus n'est pas équivalent au même ratio sur 2000 personnes.

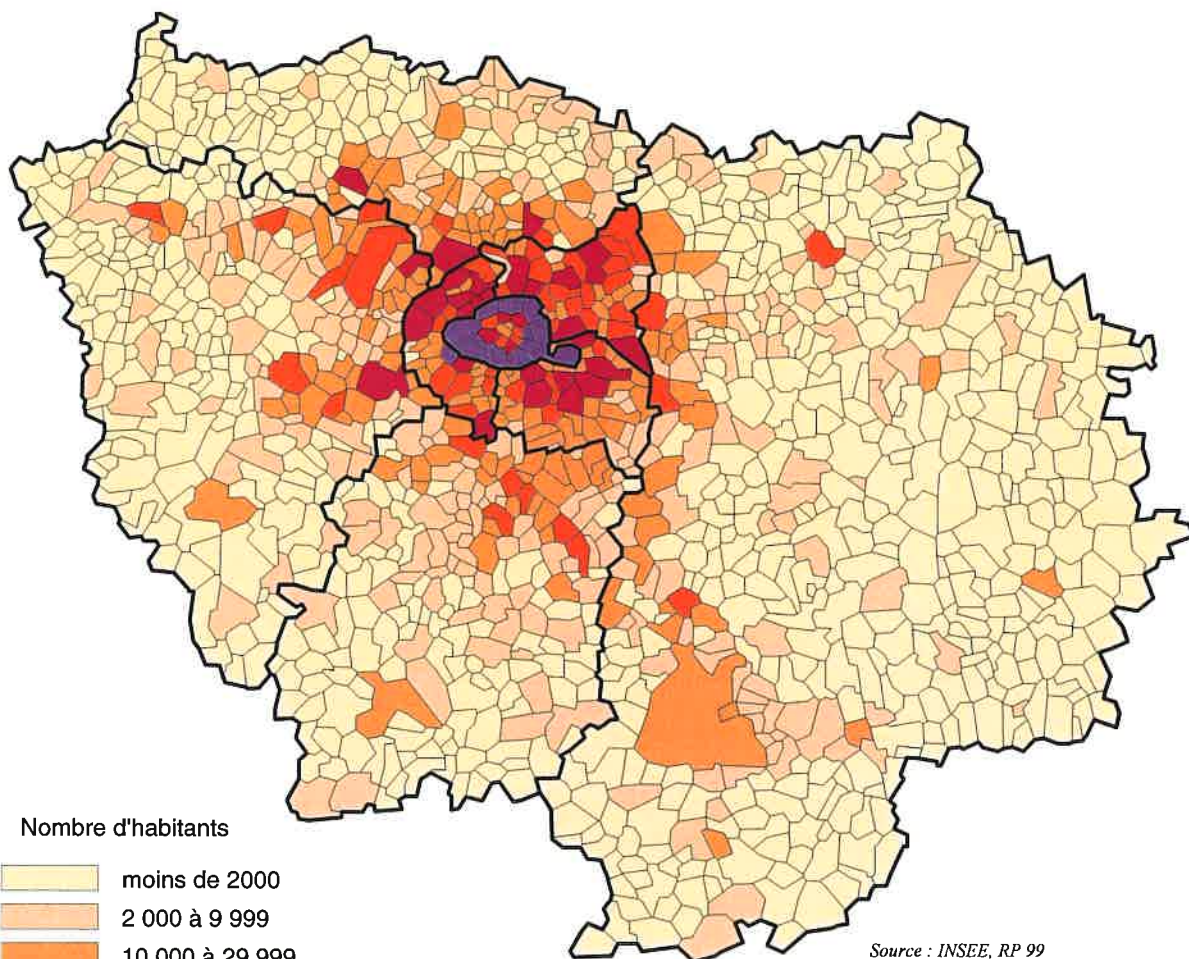
Les données publiées tiennent compte des principales règles établies par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Ainsi les effectifs inférieurs à 5 ne sont pas mentionnés, ne donnent pas lieu au calcul de pourcentages et ne sont pas représentés dans la cartographie (affichage d'un « - » dans les tableaux). Ils sont seulement pris en compte dans les résultats globaux. En plus de cette restriction, la sous-population allocataire percevant le RMI n'est pas étudiée si son effectif est inférieur à 10.

Les indicateurs sociaux reflètent une moyenne pouvant masquer des écarts importants à des niveaux géographiques plus fins. En outre, chaque arrondissement possède des caractéristiques propres, qui influent sur les résultats mais dont la portée nous échappe : mode de peuplement, développement urbain, environnement économique, implantation des équipements sociaux (maisons de retraite, centres hospitaliers, crèches, cités universitaires, etc.). La compréhension des phénomènes sociaux peut alors être affinée grâce à une expérience sensible des territoires.

L'allocataire est la personne qui perçoit les prestations de la CAF. Il constitue, avec son conjoint, ses enfants de moins de 20 ans et les autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations, un foyer allocataire. Le nombre de foyers allocataires est égal au nombre d'allocataires.

I. DONNÉES DE CADRAGE

Population des communes en 1999 (sans double compte)



Nombre d'habitants

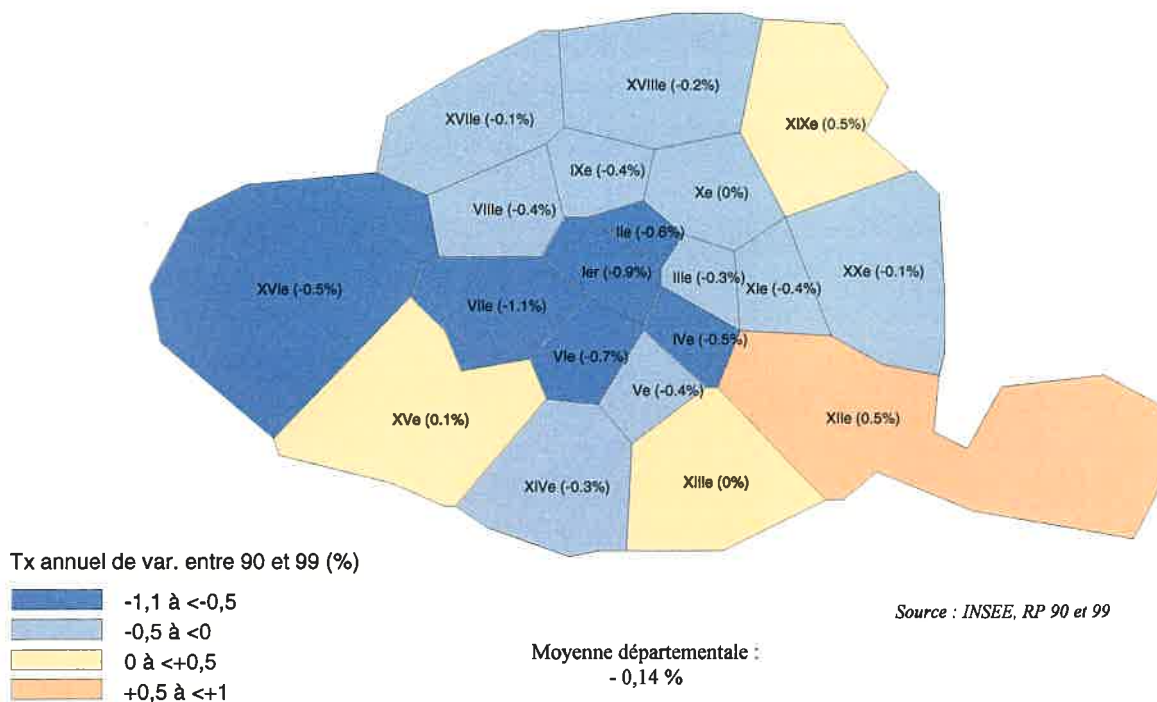


- Ile-de-France :	10 951 136
- Grande couronne :	4 786 718
- Petite couronne :	4 038 567
- Paris :	2 125 851

I. DONNÉES DE CADRAGE

- Population -

Taux de variation annuel de la population
entre 1990 et 1999



Paris reste le département le plus peuplé d'Ile-de-France, la capitale accueille un Francilien sur cinq (19,9 %). Cependant, sa population a très légèrement diminué au cours de la période intercensitaire (-0,14 % en moyenne par an). La baisse est plus marquée au centre de Paris (1^{er}, 2^e, 6^e et 7^e). Deux arrondissements seulement (12^e et 19^e) ont vu leur population augmenter, en moyenne de 0,5 % par an.

La taille moyenne des ménages parisiens est beaucoup plus réduite que dans la région (1,87 personne contre 2,38 en Ile-de-France). Plus de la moitié des ménages est constituée d'une seule personne.

A Paris, seulement 18,3 % de la population a moins de 20 ans, ce qui est très au-dessous du niveau francilien (25,2 %).

Certains arrondissements apparaissent comme davantage « familiaux », les jeunes y sont relativement plus nombreux, la taille moyenne des ménages plus élevée. C'est le cas des 19^e et 20^e où la part des jeunes dépasse 20 % et où deux personnes en moyenne vivent dans chaque ménage.

Dans les 8^e, 10^e et 13^e arrondissements, la part des jeunes approche les 20 %.

I. DONNÉES DE CADRAGE

- Population -

Arrondissements	Population au RP 99 ¹	Taux de variation annuel 1990-1999 (%)	Nombre de ménages ²	Taille moyenne des ménages	< 20 ans dans la population totale (%)
1er Arrondissement	16 895	-0,92	9 882	1,70	14,2
2e Arrondissement	19 640	-0,60	11 488	1,70	14,8
3e Arrondissement	34 232	-0,28	19 349	1,75	15,8
4e Arrondissement	30 671	-0,55	18 110	1,66	13,8
5e Arrondissement	58 841	-0,44	33 119	1,71	15,6
6e Arrondissement	44 903	-0,71	24 631	1,74	16,3
7e Arrondissement	56 988	-1,10	30 200	1,84	16,8
8e Arrondissement	39 303	-0,42	19 543	1,98	19,4
9e Arrondissement	55 783	-0,44	30 441	1,82	17,1
10e Arrondissement	89 685	-0,05	46 711	1,90	19,0
11e Arrondissement	149 166	-0,37	82 579	1,78	16,8
12e Arrondissement	136 662	0,53	71 909	1,85	17,4
13e Arrondissement	171 577	0,03	84 564	1,94	19,0
14e Arrondissement	132 822	-0,31	67 941	1,81	15,9
15e Arrondissement	225 467	0,08	123 195	1,80	16,4
16e Arrondissement	161 817	-0,54	82 296	1,94	18,7
17e Arrondissement	161 138	-0,05	85 794	1,86	18,2
18e Arrondissement	184 581	-0,18	99 689	1,83	18,7
19e Arrondissement	172 587	0,50	79 022	2,15	23,9
20e Arrondissement	183 093	-0,08	90 449	1,99	21,0
Paris	2 125 851	-0,14	1 110 912	1,87	18,3
Petite Couronne	4 038 567	0,14	1 648 717	2,40	25,5
ILE-DE-FRANCE	10 951 136	0,30	4 510 369	2,38	25,2

Source : INSEE, RP 90 et 99

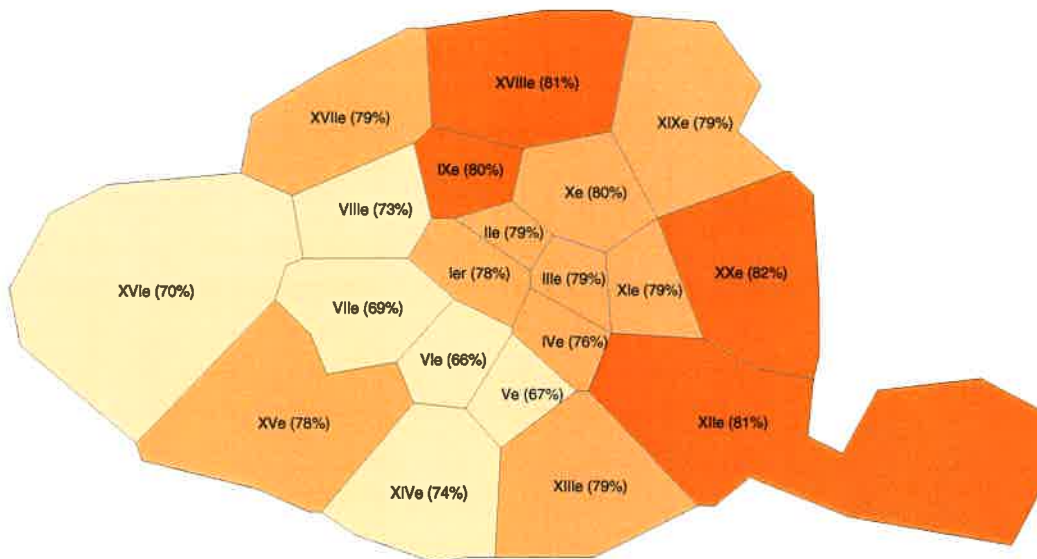
¹ Population sans double compte (cf. glossaire)

² Ménage = Ensemble des occupants d'un même logement. (Cf. glossaire)

I. DONNÉES DE CADRAGE

- *Activité* -

Taux d'activité des femmes de 20 à 49 ans inclus



Taux d'act. des femmes de 20-49 ans (%)



Moyenne départementale :
77,7 %

Source : INSEE, RP 99

A Paris, près de quatre femmes sur cinq de 20 à 49 ans sont actives. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne régionale.

Mais le niveau d'activité des femmes varie selon les arrondissements. Dans les 5^e, 6^e, 7^e et 16^e arrondissements, moins de sept femmes sur dix de 20 à 49 ans sont actives ; dans les 12^e, 18^e et 20^e, elles sont plus de huit femmes sur dix.

Le taux de chômage de la population active de 20 à 59 ans est à Paris, légèrement supérieur à celui de la région. Les arrondissements du nord-est (10^e, 18^e, 19^e et 20^e) sont davantage touchés par le chômage.

Paris abrite 163 000 jeunes de 20 à 24 ans dont 60 % sont élèves ou étudiants. Ce taux, de loin le plus élevé des départements franciliens, démontre l'attraction de Paris, pôle universitaire pour de nombreux étudiants.

Les jeunes sont moins souvent élèves ou étudiants dans les arrondissements du nord-est (18^e, 19^e et 20^e).

I. DONNÉES DE CADRAGE

- Activité -

Arrondissements	Nombre de femmes de 20 à 49 ans	Taux d'activité des femmes de 20 à 49 ans (%)	Nombre d'actifs ¹ de 20 à 59 ans	Taux de chômage ² des 20 à 59 ans (%)	20 à 24 ans	
					Effectif	dont élèves-étudiants (%)
1er Arrondissement	4 298	78,2	9 340	10,8	1 352	57,9
2e Arrondissement	5 299	79,0	11 499	13,5	1 595	53,7
3e Arrondissement	9 352	78,6	19 218	11,8	2 800	57,2
4e Arrondissement	8 024	75,8	16 134	10,5	2 648	63,6
5e Arrondissement	15 963	67,0	27 640	8,8	7 168	78,6
6e Arrondissement	11 056	66,0	19 420	8,8	4 995	79,7
7e Arrondissement	13 332	68,8	25 111	8,4	4 968	72,9
8e Arrondissement	9 429	73,1	18 789	8,9	3 269	63,5
9e Arrondissement	14 743	80,3	30 082	11,1	4 325	58,3
10e Arrondissement	23 540	79,6	49 218	15,2	7 061	50,1
11e Arrondissement	41 924	79,4	81 860	13,8	11 865	55,2
12e Arrondissement	35 608	81,4	70 991	9,8	9 601	57,7
13e Arrondissement	43 353	78,7	87 399	11,3	13 410	61,3
14e Arrondissement	35 508	74,2	65 110	9,4	12 326	67,7
15e Arrondissement	60 296	78,4	115 395	8,9	17 190	63,4
16e Arrondissement	36 137	69,7	68 557	9,8	11 775	70,1
17e Arrondissement	41 491	79,0	81 502	11,9	11 763	58,4
18e Arrondissement	48 471	81,3	99 078	16,9	11 977	45,4
19e Arrondissement	42 517	79,3	85 807	16,3	11 156	47,6
20e Arrondissement	46 805	82,0	95 490	14,7	11 778	46,4
Paris	547 146	77,7	1 077 640	12,2	163 022	59,6
Petite Couronne	952 244	80,2	1 952 744	12,9	261 360	43,9
ILE-DE-FRANCE	2 583 888	79,4	5 307 196	11,5	734 299	46,8

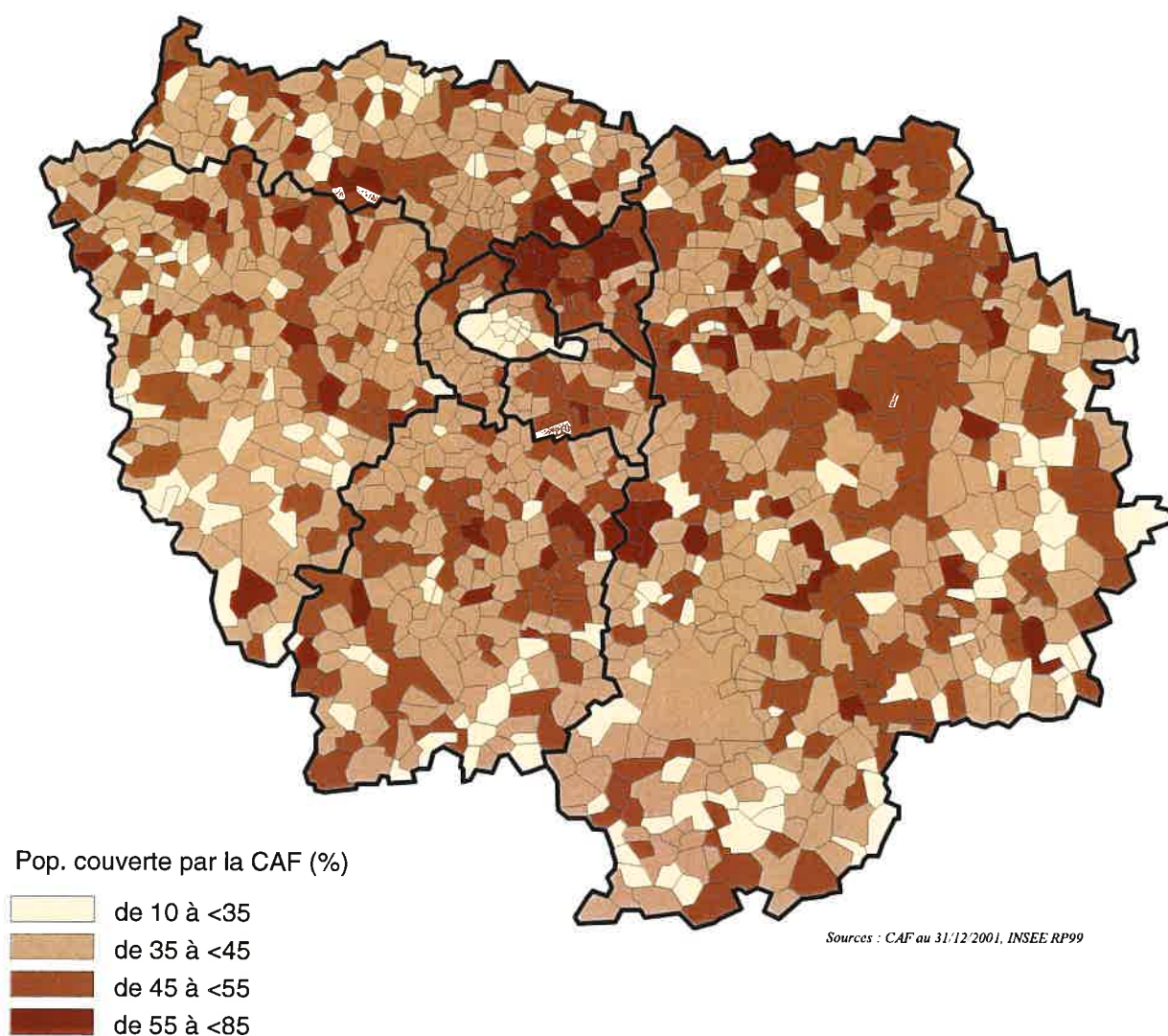
Source : INSEE, RP 99

¹ Actifs = Population active ayant un emploi, chômeurs et militaires du contingent (Cf. glossaire)

² Taux de chômage = % de chômeurs dans la population active

II. ALLOCATAIRES

Part de la population couverte par la CAF

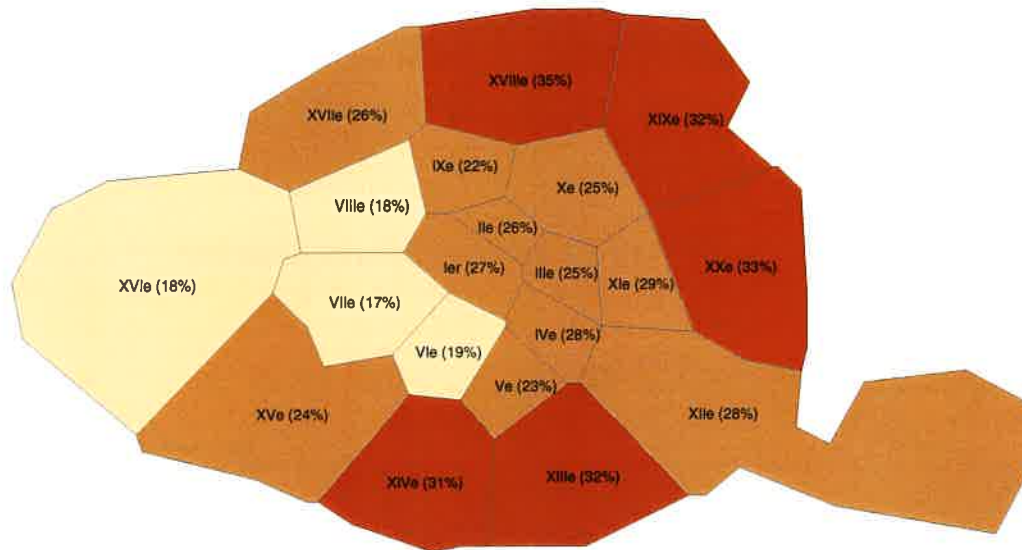


Moyennes (en %)

- Ile-de-France :	45,1
- Grande couronne :	46,8
- Petite couronne :	47,2
- Paris :	37,3

II. ALLOCATAIRES

Part des familles monoparentales parmi les familles allocataires



Part des fam. alloc. monoparentales (%)



Moyenne départementale :
28,2 %

Source : CAF au 31/12/2001

Au sein des 353 000 foyers allocataires parisiens abritant l'allocataire et l'ensemble des personnes du foyer (conjoint, enfant(s)), ce sont environ 792 000 personnes qui sont concernées par au moins une prestation de la CAF, soit 37 % de la population. Ce taux est le plus faible de la région sans doute pour des raisons de structure familiale de la population.

Plus d'un foyer allocataire sur deux (57 %) n'a pas d'enfant à charge. Ceci est en lien, en partie, avec le poids des personnes seules à Paris et la forte présence d'étudiants bénéficiaires d'aides au logement. Dans les arrondissements du centre (du 1^{er} au 6^e arrondissement), ainsi que dans le 11^e et le 14^e, plus de six allocataires sur dix n'ont pas d'enfant à charge.

Parmi les 151 000 familles allocataires parisiennes, 28 % sont monoparentales, proportion supérieure à la moyenne régionale (24 %), et 23 % sont des familles nombreuses de trois enfants ou plus, proportion inférieure à la moyenne régionale (25 %).

La part des familles nombreuses est la plus élevée dans le 19^e, puis dans les arrondissements plus « bourgeois » des 7^e, 8^e et 16^e arrondissements.

Les familles allocataires sont plus souvent monoparentales au nord-est (18^e, 19^e et 20^e) et au sud-est (13^e et 14^e).

II. ALLOCATAIRES

Arrondissements	Nombre de foyers allocataires ¹	Personnes couvertes * par la CAF		Nombre de foyers alloc. avec enfant(s)	dont		foyers allocataires sans enfant (%)
		Effectif	en % de la pop. RP 99		monoparents (%)	familles nombreuses (%) ²	
1er Arrondissement	2 474	4 955	29,3	872	26,6	19,3	64,8
2e Arrondissement	3 459	6 770	34,5	1 176	26,2	17,3	66,0
3e Arrondissement	5 267	11 110	32,5	2 027	24,9	21,0	61,5
4e Arrondissement	4 002	8 129	26,5	1 444	28,0	20,3	63,9
5e Arrondissement	9 055	17 228	29,3	2 800	22,9	20,3	69,1
6e Arrondissement	6 055	12 573	28,0	2 143	18,6	26,0	64,6
7e Arrondissement	6 628	15 812	27,7	2 976	16,8	27,7	55,1
8e Arrondissement	5 173	13 553	34,5	2 734	17,6	27,4	47,1
9e Arrondissement	8 809	20 159	36,1	3 922	22,0	21,1	55,5
10e Arrondissement	15 941	35 457	39,5	6 712	25,4	22,1	57,9
11e Arrondissement	27 610	56 177	37,7	9 925	29,3	20,5	64,1
12e Arrondissement	21 366	47 099	34,5	9 059	27,7	19,8	57,6
13e Arrondissement	31 189	67 770	39,5	12 811	32,4	22,2	58,9
14e Arrondissement	22 908	45 863	34,5	8 242	31,2	19,3	64,0
15e Arrondissement	31 189	69 922	31,0	13 429	23,6	20,9	56,9
16e Arrondissement	19 295	50 827	31,4	10 338	18,3	27,5	46,4
17e Arrondissement	24 603	57 256	35,5	11 329	26,4	23,3	54,0
18e Arrondissement	36 795	78 941	42,8	14 899	35,0	22,8	59,5
19e Arrondissement	35 496	89 982	52,1	17 839	31,5	28,9	49,7
20e Arrondissement	35 778	82 509	45,1	16 150	33,4	23,3	54,9
Paris	353 092	792 092	37,3	150 827	28,2	23,2	57,3
Petite Couronne	665 305	1 904 359	47,2	421 391	26,3	24,8	36,7
ILE-DE-FRANCE	1 710 020	4 938 764	45,1	1 083 820	23,6	25,2	36,6

Sources : CAF au 31/12/2001 ; INSEE, RP 99

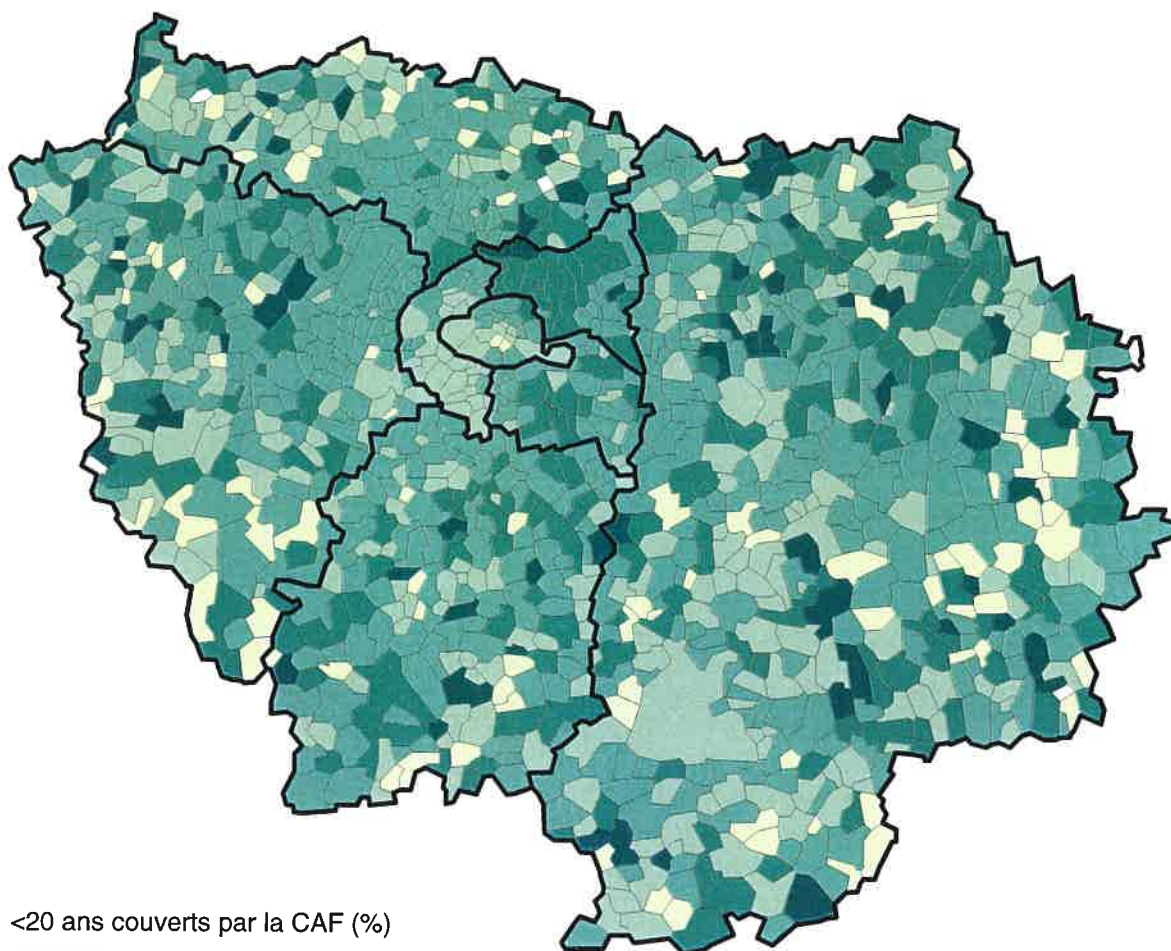
¹ Nombre de foyers allocataires = nombre d'allocataires (Cf. glossaire)

² Familles composées de 3 enfants ou plus

* Cf. glossaire

III. ENFANCE et JEUNESSE

Part des enfants de moins de 20 ans couverts par la CAF



Sources : INSEE, RP99, Etat Civil ; CAF au 31 / 12 / 2001

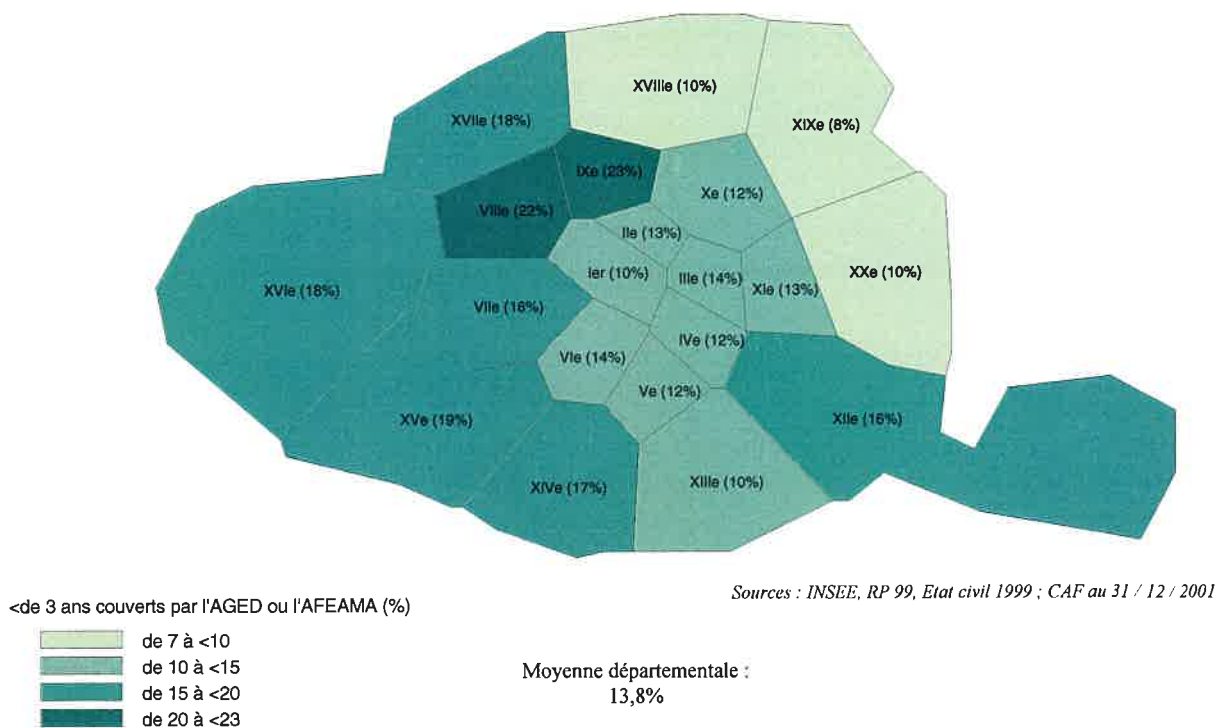
Moyennes (en %)

- Ile-de-France :	76,7
- Grande couronne :	77,5
- Petite couronne :	76,8
- Paris :	73,7

III. ENFANCE et JEUNESSE

- Enfants de moins de 3 ans -

Part des enfants de moins de 3 ans couverts par une prestation de garde (AGED ou AFEAMA)



Le nombre de petits Parisiens de moins de trois ans s'élève à près de 81 000, 73 % d'entre eux sont couverts par une prestation de la CAF. Selon les arrondissements, le niveau de couverture varie entre 60 % (dans le 5^e) et 89 % (dans le 19^e).

Les modes de garde individuels aidés par la CAF sont utilisés pour 14 % de ces petits Parisiens. La garde au domicile des parents est davantage sollicitée que l'accueil par une assistante maternelle agréée (8 % des enfants dans un cas, 6 % dans l'autre). Cette pratique place Paris dans une position singulière comparativement aux autres départements.

Mais il y a des disparités selon les caractéristiques des arrondissements : prédominance de la garde à domicile dans les quartiers aisés des 8^e et 16^e mais aussi des 9^e et 15^e, prédominance du recours à l'assistante maternelle agréée dans les arrondissements populaires du nord-est (18^e, 19^e et 20^e).

La part des moins de trois ans gardés par un parent (la mère le plus souvent) avec le bénéfice de l'allocation parentale d'éducation, est moins élevée à Paris qu'en Ile-de-France (13 % contre 21 %).

Près de 12 400 enfants parisiens de moins de trois ans vivent sous le seuil de pauvreté, ils représentent 15 % de cette classe d'âge. Les situations locales sont contrastées : plus de 25 % dans les 18^e et 19^e, autour de 20 % dans les 10^e, 11^e et 20^e, mais moins de 7 % dans les 6^e, 7^e, 8^e et 16^e.

III. ENFANCE et JEUNESSE - Enfants de moins de 3 ans -

Arrondissements	Enfants < 3 ans		Part des <3 ans couverts par			< 3 ans vivant dans un foyer allocataire à bas revenus (%)*
	Effectif ¹	couverts par la CAF (%) ²	l'AFEAMA * (%)	l'AGED * (%)	l'APE * (%)	
1er Arrondissement	510	61,0	1,4	8,8	11,4	8,0
2e Arrondissement	782	64,7	2,9	9,6	8,4	13,0
3e Arrondissement	1 248	67,7	4,0	9,6	9,1	12,5
4e Arrondissement	842	63,7	3,9	8,3	11,4	11,5
5e Arrondissement	1 633	59,8	2,8	8,8	11,0	7,3
6e Arrondissement	1 115	64,0	1,8	12,2	11,8	6,6
7e Arrondissement	1 752	57,9	1,3	14,4	9,7	5,1
8e Arrondissement	1 332	71,2	1,1	20,4	13,0	6,9
9e Arrondissement	2 214	75,8	7,7	14,8	10,5	11,3
10e Arrondissement	3 956	73,4	6,9	5,4	9,8	17,6
11e Arrondissement	5 820	71,1	6,0	6,9	10,9	19,4
12e Arrondissement	5 038	70,2	8,7	7,8	14,1	10,4
13e Arrondissement	6 154	72,6	6,3	3,8	14,5	14,8
14e Arrondissement	4 312	69,9	8,3	8,3	12,4	10,6
15e Arrondissement	8 354	65,6	4,2	14,6	13,9	7,6
16e Arrondissement	5 259	67,9	1,3	16,9	13,3	6,8
17e Arrondissement	6 241	73,8	4,6	13,9	12,9	12,3
18e Arrondissement	8 101	79,6	6,8	3,2	10,3	27,4
19e Arrondissement	8 460	87,8	5,9	2,0	16,5	25,3
20e Arrondissement	7 661	80,0	7,2	2,4	14,1	20,3
Paris	80 784	73,4	5,6	8,2	12,8	15,4
Petite Couronne	187 314	86,5	10,4	3,0	19,4	18,4
ILE-DE-FRANCE	472 957	84,6	12,6	3,2	21,1	15,3

Sources : CAF au 31/12/2001 ; INSEE, RP 99 ; Etat civil 1999

¹ Le nombre des moins de 3 ans est calculé à partir de l'Etat civil pour les naissances en 1999, et du RP 99 pour les 1 et 2 ans.

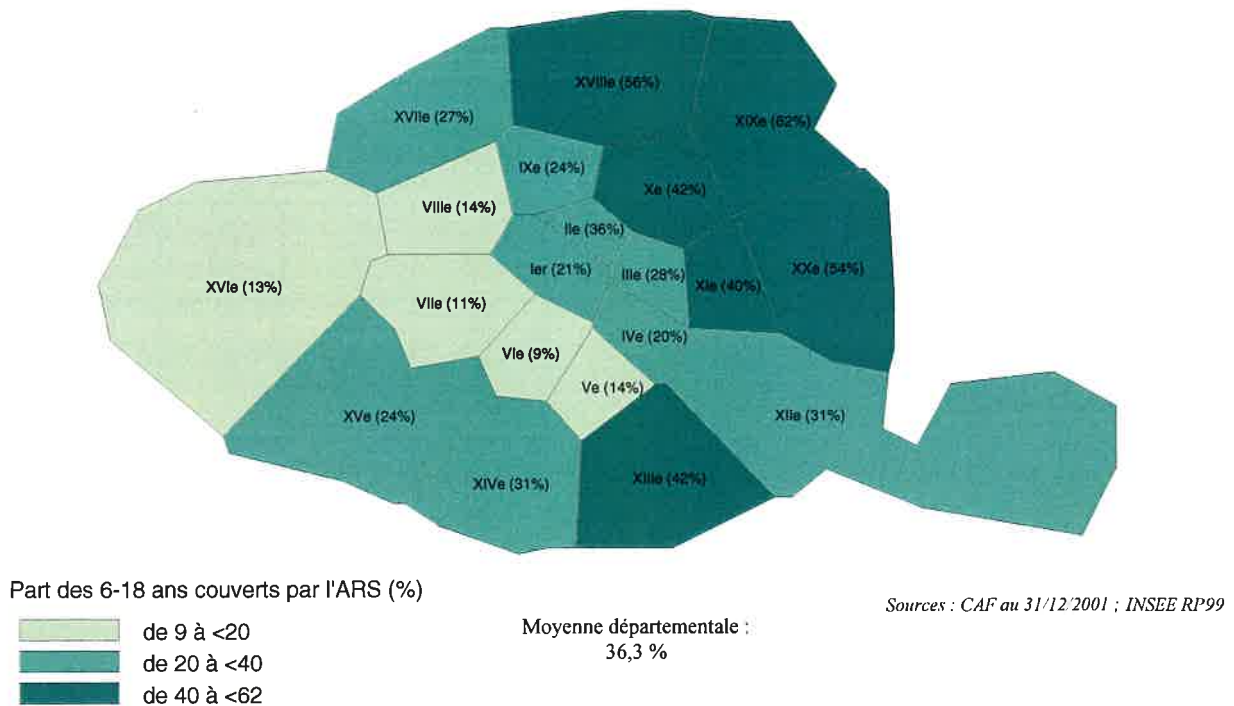
² Les moins de 3 ans à charge des allocataires sont rapportés à la population des moins de 3 ans de l'INSEE (RP 99 et Etat civil)

* Cf. glossaire

III. ENFANCE et JEUNESSE

- Enfants de 3 à 18 ans -

Part des enfants de 6 à 18 ans couverts par l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)



Paris compte environ 63 000 jeunes enfants de trois à cinq ans dont 82 % sont concernés directement ou non par le versement d'une prestation de la CAF. Un de ces enfants sur dix est gardé dans le cadre d'un mode d'accueil individuel aidé par la CAF ; dans certains arrondissements, ce sont environ deux enfants sur dix.

Près de 245 600 jeunes de 6 à 18 ans habitent Paris au recensement de 1999. Parmi les Parisiens de 3 à 5 ans, un sur six (16,6 %) vit sous le seuil de pauvreté ; parmi ceux de 6 à 18 ans, ils sont 18 % dans cette situation.

De forts contrastes apparaissent selon les zones : les enfants des arrondissements populaires et très peuplés du nord (18^e, 19^e et 20^e) sont les plus exposés à la pauvreté, puis ceux des 10^e et 11^e, limitrophes des précédents. Ces cinq arrondissements abritent des zones urbaines sensibles.

Dans les arrondissements du centre de Paris, du 5^e au 8^e, les enfants vivant sous le seuil de pauvreté sont proportionnellement beaucoup moins nombreux.

L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) aide les familles disposant de ressources modestes à assumer les dépenses de rentrée de leurs enfants âgés de 6 à 18 ans. Parmi les jeunes parisiens de cette tranche d'âge, 36 % bénéficient de l'ARS. La répartition géographique de ces bénéficiaires recoupe la carte de la pauvreté enfantine, mais comprend également le 13^e arrondissement, où le taux de bénéficiaires de l'ARS équivaut à celui des 10^e et 11^e.

III. ENFANCE et JEUNESSE
- Enfants de 3 à 18 ans -

Arrondissements	Enfants de 3 à 5 ans inclus				Enfants de 6 à 18 ans inclus			
	Effectif	<i>couverts par la CAF¹</i> (%)	<i>couverts par l'AFEAMA ou l'AGED *</i> (%)	<i>vivant dans un foyer alloc à bas revenus</i> (%)*	Effectif	<i>couverts par la CAF¹</i> (%)	<i>couverts par l'ARS²</i> (%)	<i>vivant dans un foyer alloc à bas revenus</i> (%)*
1er Arrondissement	411	71,8	12,2	6,6	1 482	73,3	21,1	8,9
2e Arrondissement	503	80,3	11,3	16,3	1 754	71,0	35,6	19,0
3e Arrondissement	850	82,6	11,8	13,1	3 399	70,8	27,9	14,1
4e Arrondissement	620	77,1	10,5	13,2	2 717	65,7	20,4	10,5
5e Arrondissement	1 358	67,5	10,0	5,6	5 685	64,0	13,6	6,4
6e Arrondissement	982	76,2	15,4	5,1	4 615	65,1	9,5	3,9
7e Arrondissement	1 420	80,1	18,0	4,4	6 157	66,9	10,6	4,6
8e Arrondissement	1 076	88,7	23,0	6,3	5 033	76,0	13,7	6,8
9e Arrondissement	1 520	94,2	18,5	12,8	5 972	76,8	23,9	12,1
10e Arrondissement	2 893	79,7	7,8	19,1	10 559	74,0	42,2	22,2
11e Arrondissement	4 190	78,4	8,5	20,6	15 446	75,4	40,4	23,5
12e Arrondissement	4 115	73,6	11,0	11,0	14 901	72,3	31,5	13,4
13e Arrondissement	5 040	79,1	6,4	16,3	21 200	76,2	41,7	19,1
14e Arrondissement	3 350	80,1	10,8	11,4	13 408	72,8	31,5	13,6
15e Arrondissement	6 232	78,8	15,1	8,9	22 655	68,7	23,6	9,8
16e Arrondissement	4 471	84,4	19,5	5,9	19 668	72,6	13,3	6,1
17e Arrondissement	4 912	82,4	16,1	12,7	18 275	74,5	27,0	13,5
18e Arrondissement	6 072	82,7	5,4	30,2	21 296	81,2	55,7	33,2
19e Arrondissement	7 057	90,1	3,5	27,2	26 409	89,9	61,7	30,9
20e Arrondissement	6 168	84,6	4,8	23,9	24 979	81,0	53,5	25,6
Paris	63 240	81,7	10,3	16,6	245 610	76,0	36,3	18,1
Petite Couronne	169 688	85,4	7,1	19,0	675 031	79,8	45,8	18,8
ILE-DE-FRANCE	438 240	84,4	8,4	15,7	1 846 152	77,5	40,3	15,4

Sources : CAF au 31/12/2001 ; INSEE, RP 99

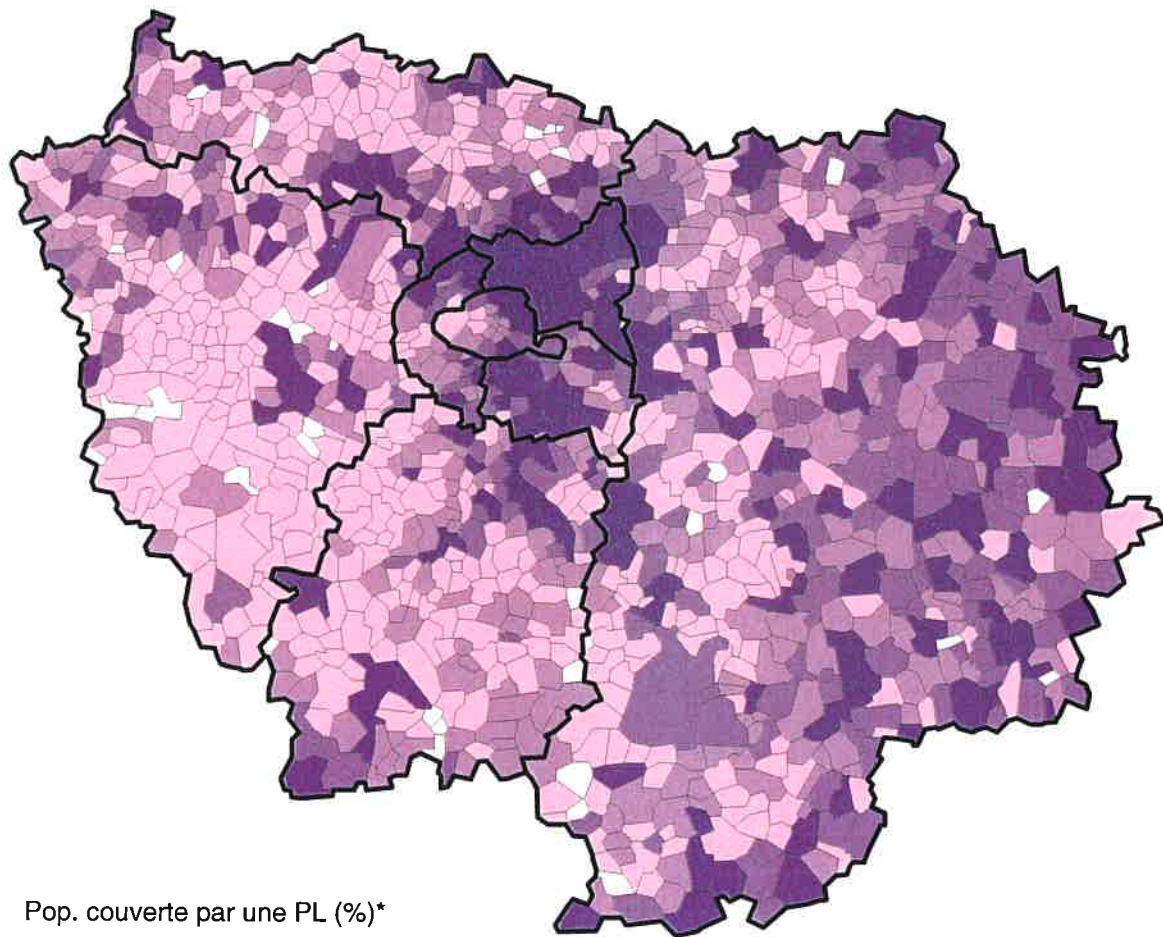
¹ Les enfants à charge des allocataires sont rapportés à la population de ces tranches d'âge au RP 99.

² La part des enfants bénéficiaires de l'ARS est ici légèrement sous-estimée puisque toute la classe d'âge des 18 ans a été prise en compte, alors que seuls les jeunes de 18 ans nés après le 15 septembre peuvent bénéficier de l'ARS.

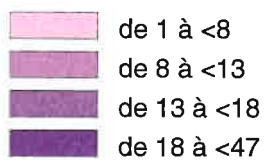
* Cf. glossaire

IV. LOGEMENT

Part de la population couverte par une prestation de logement (PL)



Pop. couverte par une PL (%)*



Sources : INSEE, RP99 ; CAF au 31 / 12 / 2001

* Les communes comptant moins de 5 personnes couvertes par une PL sont tramées « en blanc »

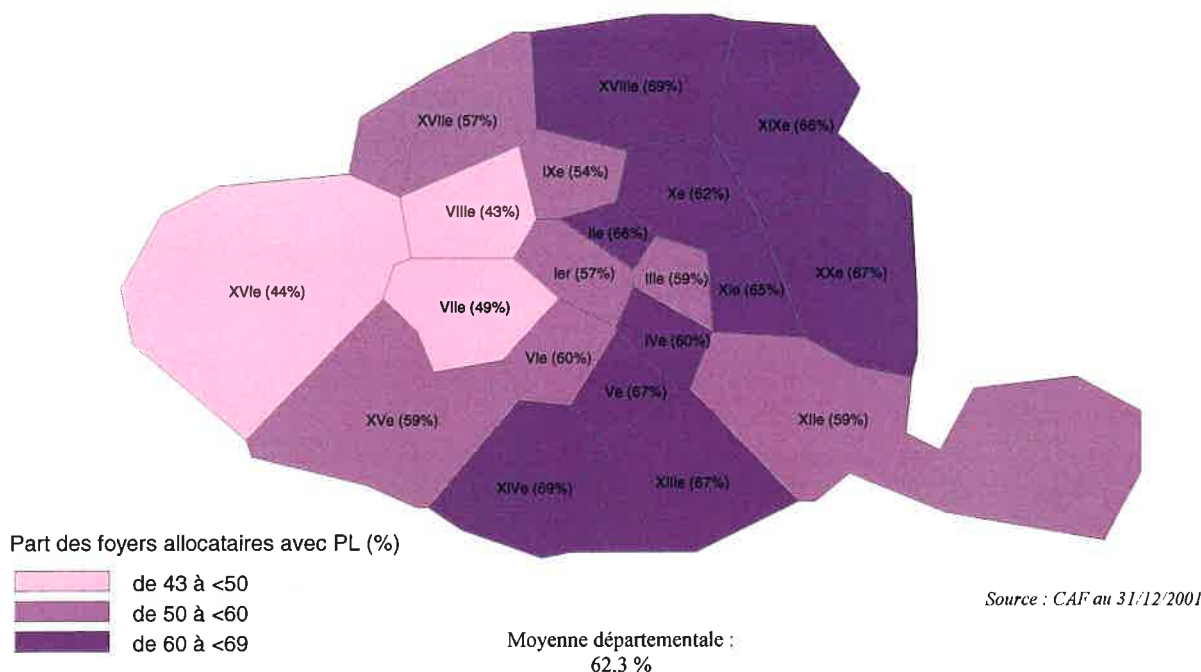
Moyennes (en %)

- Ile-de-France :	19,3
- Grande couronne :	17,8
- Petite couronne :	22,1
- Paris :	17,4

IV. LOGEMENT

- Prestations de logement -

Part des foyers allocataires bénéficiaires d'une prestation de logement (PL)



Parmi les 353 000 foyers allocataires parisiens, plus de six sur dix (62 %) perçoivent une prestation de logement, tous types d'aides confondus [Allocation de Logement à caractère Familial (ALF), Allocation de Logement à caractère Social (ALS), Aide Personnalisée au Logement (APL)].

Ce taux est le plus élevé des départements franciliens, sans doute en raison de l'importance des étudiants parmi ces bénéficiaires. Dans les arrondissements du quart nord-est, plus exposés à la pauvreté, les bénéficiaires de prestations de logement sont surreprésentés parmi les foyers allocataires ; c'est aussi le cas dans les arrondissements comptant davantage d'étudiants, (5^e et 14^e avec la Cité Universitaire). Le 13^e concentre aussi une proportion élevée de cette catégorie de bénéficiaires.

Si l'on considère la population de ces foyers allocataires, 17 % des Parisiens sont couverts par une prestation de logement. Ce taux est inférieur à la moyenne régionale.

Il y a de fortes disparités entre arrondissements, 7 % de la population est couverte dans le 7^e, le 8^e ou le 16^e, mais 31 % dans le 19^e.

IV. LOGEMENT
- Prestations de logement -

Arrondissements	Population au RP 99		Foyers allocataires	
	Effectif	couverte par une PL ¹ * (%)	Effectif	bénéficiaires d'une PL* (%)
1er Arrondissement	16 895	10,6	2 474	57,4
2e Arrondissement	19 640	16,5	3 459	65,8
3e Arrondissement	34 232	12,3	5 267	58,6
4e Arrondissement	30 671	10,1	4 002	60,4
5e Arrondissement	58 841	11,7	9 055	66,7
6e Arrondissement	44 903	8,8	6 055	59,8
7e Arrondissement	56 988	6,5	6 628	49,1
8e Arrondissement	39 303	6,8	5 173	43,0
9e Arrondissement	55 783	11,8	8 809	53,9
10e Arrondissement	89 685	19,3	15 941	61,6
11e Arrondissement	149 166	18,9	27 610	65,2
12e Arrondissement	136 662	14,8	21 366	58,7
13e Arrondissement	171 577	21,4	31 189	67,5
14e Arrondissement	132 822	17,3	22 908	68,8
15e Arrondissement	225 467	11,9	31 189	59,2
16e Arrondissement	161 817	6,8	19 295	43,8
17e Arrondissement	161 138	13,7	24 603	57,5
18e Arrondissement	184 581	25,4	36 795	68,7
19e Arrondissement	172 587	30,7	35 496	65,6
20e Arrondissement	183 093	26,6	35 778	67,2
Paris	2 125 851	17,4	353 092	62,3
Petite Couronne	4 038 567	22,1	665 305	54,3
ILE-DE-FRANCE	10 951 136	19,3	1 710 020	52,1

Sources : CAF au 31/12/2001 ; INSEE, RP 99

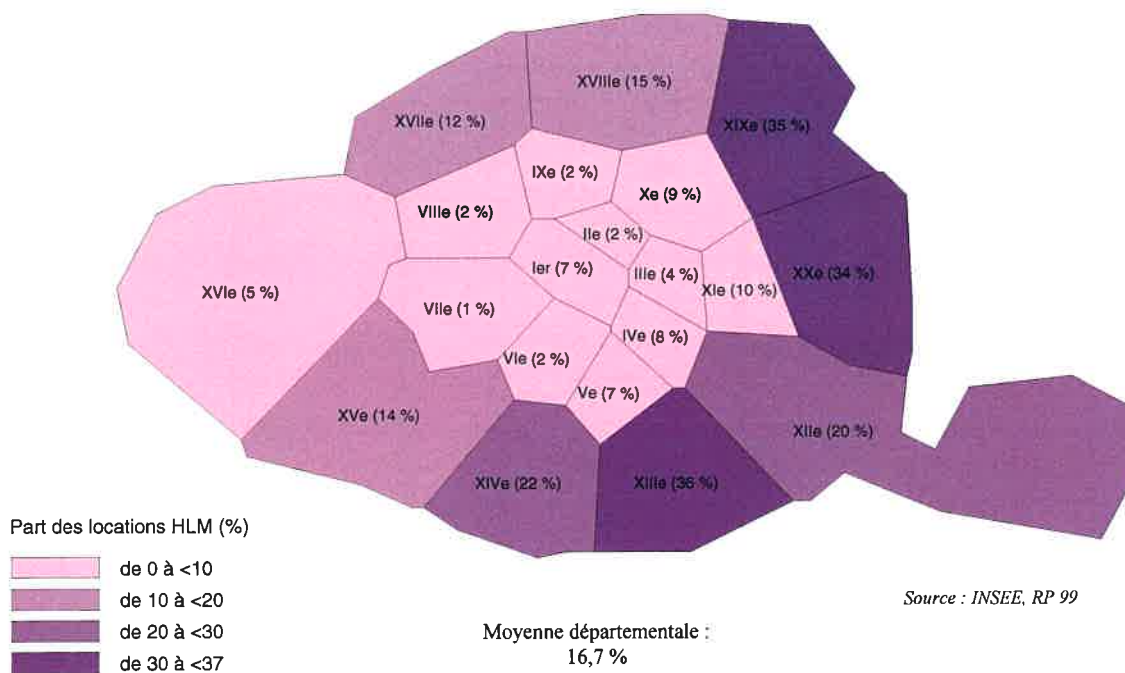
¹ La population des foyers allocataires bénéficiaires d'une Prestation de Logement (PL) est rapportée à la population au RP 99

* Cf. glossaire

IV. LOGEMENT

- Statut d'occupation -

Part des locations HLM parmi les résidences principales en 1999



Dans Paris, sont recensées 1 111 000 résidences principales en 1999. Comparativement aux autres départements franciliens, le statut d'occupation des logements de la capitale est différencié ; les locataires non HLM sont les plus fréquents (42 %, proportion la plus élevée de tous les départements franciliens). Les propriétaires occupants représentent ensuite 30 % des ménages et les locataires HLM 17 %, taux les plus faibles de la région.

La part des locations HLM montre des oppositions entre les arrondissements : le 13^e en abrite le plus (36 %), puis les 19^e et 20^e (34 %) ; ce sont les 6^e, 7^e et 8^e qui en comptent le moins (taux inférieurs à 2 %). Les parts de propriétaires occupants s'échelonnent elles entre 23 % (dans le 13^e) et 39 % (dans le 16^e).

Le pourcentage de ménages logés gratuitement ou en meublés est particulièrement élevé à Paris (12 %).

Les foyers bénéficiaires de prestations de logement résident pour les deux tiers dans le secteur locatif privé, ce qui constitue également une spécificité parisienne.

IV. LOGEMENT
- Statut d'occupation -

Arrondissements	Nombre de résidences principales *	dont ¹			Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une PL ² *	dont		
		propriétés (%)	locations HLM (%)	locations non HLM (%)		en accession à la propriété (%)	locataires parc public (%)	locataires parc privé (%)
1er Arrondissement	9 882	25,1	6,6	52,9	1 419	1,1	7,5	87,9
2e Arrondissement	11 488	28,3	2,2	54,0	2 277	2,3	2,0	90,8
3e Arrondissement	19 349	31,9	4,2	48,8	3 088	1,8	3,9	89,1
4e Arrondissement	18 110	29,9	7,6	44,3	2 418	0,7	13,8	77,6
5e Arrondissement	33 119	30,3	6,7	44,0	6 043	0,7	4,7	79,8
6e Arrondissement	24 631	34,3	1,6	43,4	3 618	0,4	2,0	82,0
7e Arrondissement	30 200	35,5	0,8	44,6	3 257	0,6	0,8	90,1
8e Arrondissement	19 543	30,3	1,6	48,2	2 225	0,9	1,3	90,2
9e Arrondissement	30 441	36,0	2,1	47,9	4 751	2,3	3,8	88,7
10e Arrondissement	46 711	31,2	8,7	47,4	9 825	3,3	11,8	81,7
11e Arrondissement	82 579	31,5	9,6	46,8	18 008	2,1	12,0	78,7
12e Arrondissement	71 909	28,6	20,1	42,1	12 541	1,6	19,1	70,9
13e Arrondissement	84 564	22,9	36,2	31,1	21 037	2,2	33,6	49,6
14e Arrondissement	67 941	27,8	22,2	39,3	15 757	0,7	21,9	48,0
15e Arrondissement	123 195	29,6	14,4	45,7	18 476	1,1	16,5	73,4
16e Arrondissement	82 296	38,7	5,5	39,9	8 450	0,9	3,9	91,2
17e Arrondissement	85 794	31,3	12,4	43,7	14 137	1,8	16,4	77,2
18e Arrondissement	99 689	30,5	15,4	43,2	25 289	3,1	23,8	69,8
19e Arrondissement	79 022	23,9	34,7	34,2	23 286	2,6	43,8	49,4
20e Arrondissement	90 449	24,0	33,9	34,8	24 036	1,7	36,8	53,9
Paris	1 110 912	29,6	16,7	41,8	219 938	1,9	21,9	67,4
Petite Couronne	1 648 717	39,9	30,2	24,0	361 045	7,0	46,9	38,1
ILE-DE-FRANCE	4 510 369	44,3	23,4	25,4	890 682	8,6	40,5	42,5

Sources : INSEE, RP 99 ; CAF au 31/12/2001

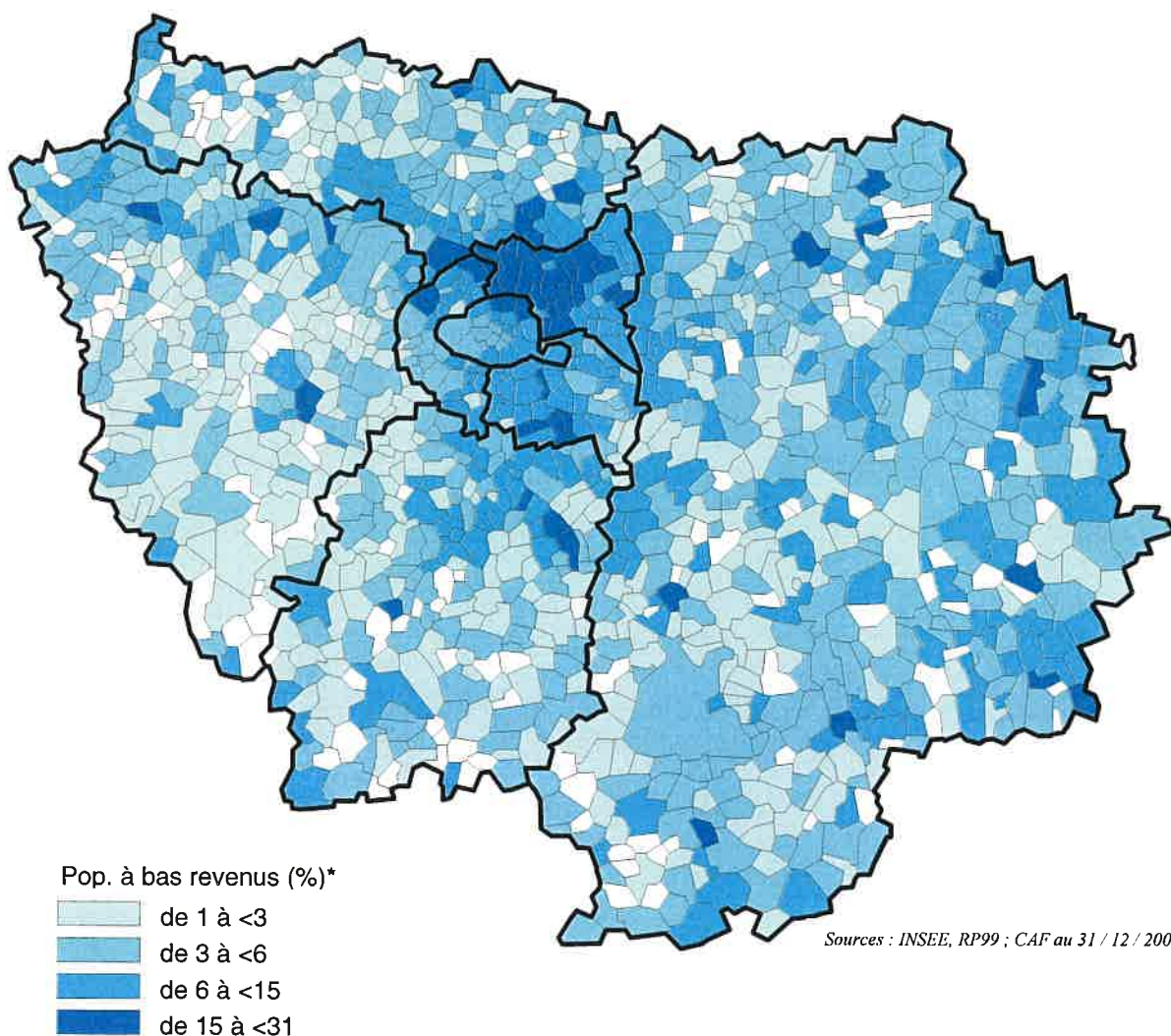
¹ La somme des parts n'est pas égale à 100 % car ne figurent pas les ménages logés gratuitement ou en meublés.

² Prestation de logement : Allocation de Logement Familiale (ALF), Allocation de Logement Sociale (ALS) ou Aide Personnalisée au Logement (APL)

* Cf. glossaire

V. PRÉCARITÉ

*Part de la population à bas revenus
parmi la population au RP 99*



* Les communes comptant moins de 5 personnes à bas revenus sont tramées « en blanc »

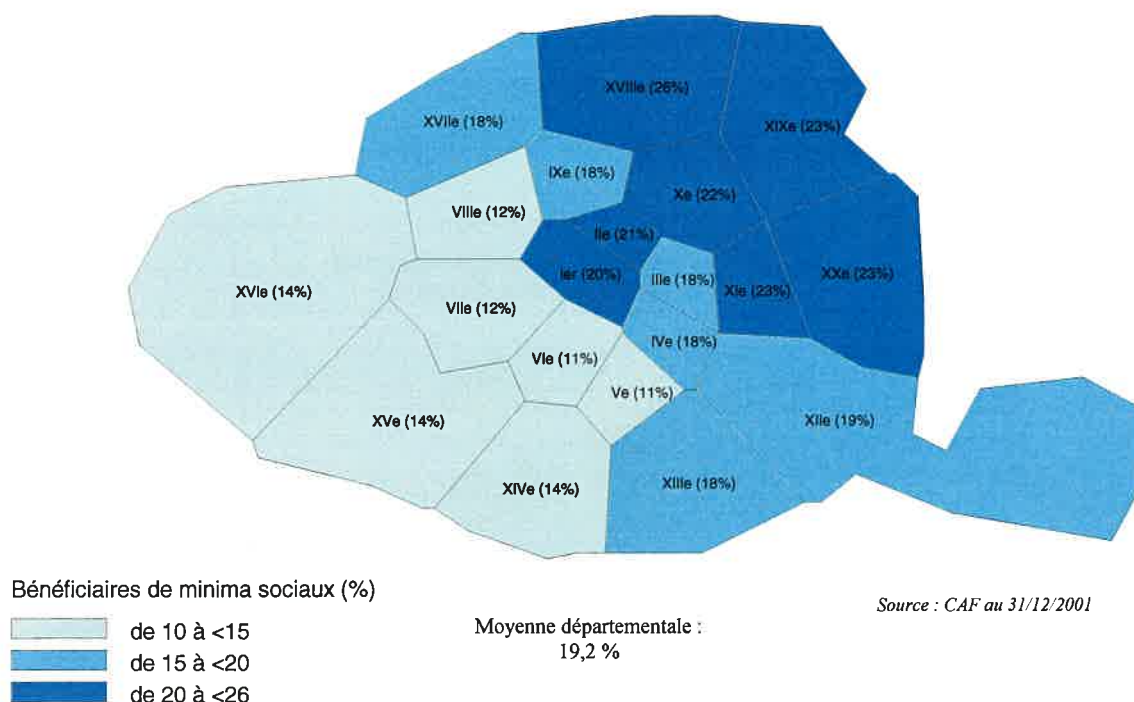
Moyennes (en %)

- Ile-de-France :	9,6
- Grande couronne :	7,7
- Petite couronne :	11,8
- Paris :	9,5

V. PRÉCARITÉ

- Logement / minima sociaux CAF -

Part des foyers allocataires
bénéficiaires de minima sociaux CAF



Les mauvaises conditions de logement sont un des éléments d'une vie précaire. Elles sont appréhendées à partir de deux indicateurs construits par l'INSEE : le surpeuplement et l'absence de confort.

Un ménage parisien sur dix habite un logement « sans confort ». Cette proportion, de loin la plus élevée des départements franciliens, s'explique sans aucun doute par l'ancienneté du parc. Le surpeuplement concerne moins de 4 % des résidences principales, ce qui est comparable à la situation régionale.

Près d'un foyer allocataire parisien sur cinq perçoit un des trois minima sociaux versés par la CAF : Revenu minimum d'Insertion (RMI), Allocations aux Adultes Handicapés (AAH), Allocation de Parent Isolé (API). C'est le taux le plus élevé après celui de la Seine-Saint-Denis (22 %).

Au nord-est de la capitale (du 18^e au 20^e, les 10^e et 11^e), les bénéficiaires de minima sociaux parmi les foyers allocataires sont davantage présents (entre 22 et 26 %). Ces cinq arrondissements concentrent plus de la moitié des foyers parisiens bénéficiaires d'un minimum social versé par la CAF.

Parmi les 46 500 bénéficiaires du RMI, un sur cinq a des enfants à charge. Le profil de ces bénéficiaires est davantage familial dans les arrondissements populaires du nord, plus solitaire dans les arrondissements du centre.

V. PRÉCARITE
- Logement / minima sociaux CAF -

Arrondissements	Résidences principales *			Foyers allocataires bénéficiaires du RMI *		Foyers alloc. bénéficiaires de minima sociaux CAF *	
	Effectif	surpeuplées ¹ (%)	sans confort ² (%)	Effectif	avec enfant(s) (%)	Effectif	parmi les foyers alloc. (%)
1er Arrondissement	9 882	2,4	11,9	361	8,3	499	20,2
2e Arrondissement	11 488	4,2	16,4	594	12,1	737	21,3
3e Arrondissement	19 349	3,4	12,0	750	11,6	968	18,4
4e Arrondissement	18 110	1,9	11,5	508	12,4	714	17,8
5e Arrondissement	33 119	1,9	10,9	678	10,6	976	10,8
6e Arrondissement	24 631	1,5	13,2	471	8,3	650	10,7
7e Arrondissement	30 200	2,1	12,0	573	6,6	823	12,4
8e Arrondissement	19 543	3,1	14,1	449	11,1	646	12,5
9e Arrondissement	30 441	2,8	13,3	1 148	13,1	1 562	17,7
10e Arrondissement	46 711	5,4	14,4	2 671	17,9	3 576	22,4
11e Arrondissement	82 579	4,1	11,9	4 795	18,6	6 452	23,4
12e Arrondissement	71 909	2,5	7,9	2 704	13,8	4 054	19,0
13e Arrondissement	84 564	3,3	6,3	3 391	21,0	5 577	17,9
14e Arrondissement	67 941	2,3	7,4	1 856	19,9	3 112	13,6
15e Arrondissement	123 195	2,2	7,0	2 734	16,7	4 502	14,4
16e Arrondissement	82 296	2,5	12,4	1 826	14,2	2 666	13,8
17e Arrondissement	85 794	3,0	12,0	3 112	19,8	4 461	18,1
18e Arrondissement	99 689	5,3	12,1	6 879	24,3	9 408	25,6
19e Arrondissement	79 022	6,1	6,8	5 495	29,0	8 264	23,3
20e Arrondissement	90 449	4,9	7,7	5 371	24,2	8 068	22,6
Paris	1 110 912	3,5	10,0	46 366	20,1	67 715	19,2
Petite Couronne	1 648 717	4,1	4,6	77 004	32,9	121 131	18,2
ILE-DE-FRANCE	4 510 369	3,4	5,2	166 202	30,2	271 018	15,8

Sources : INSEE, RP 99 ; CAF au 31/12/2001

¹ Logement surpeuplé = logement de X pièces (X < 5) avec un nombre d'occupants égal ou supérieur à X+2

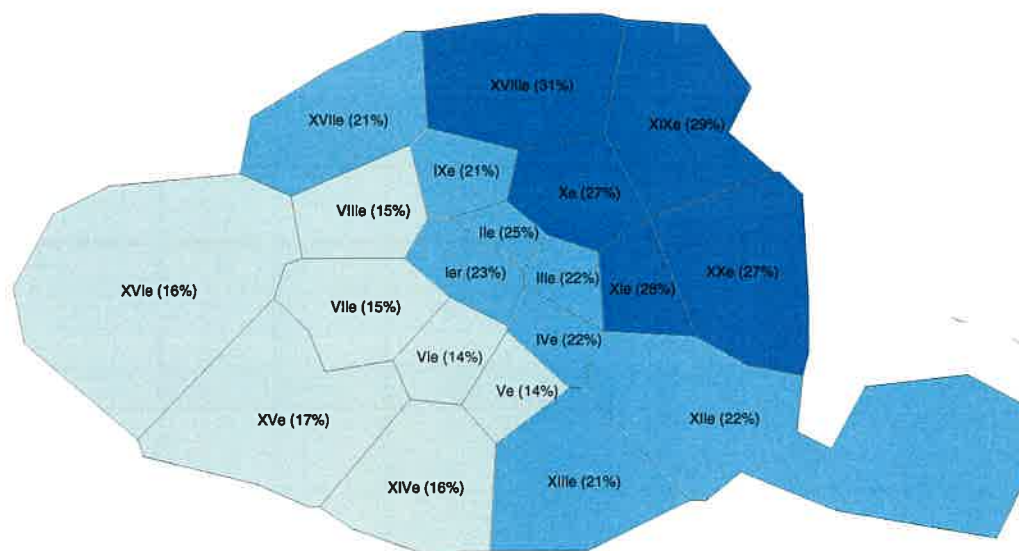
² Logement sans confort = ne possédant ni baignoire, ni douche ou dont les WC sont à l'extérieur.

* Cf. glossaire

V. PRÉCARITE

- Allocataires à bas revenus -

**Part des foyers allocataires
« dépendants » des prestations CAF**



Source : CAF au 31/12/2001

Part des alloc. "dépendants" CAF (%)



Moyenne départementale :
22,9 %

Dans la capitale, 105 500 foyers allocataires vivent sous le seuil de pauvreté. Ils abritent 203 000 personnes qui représentent 10 % de la population parisienne. Ce taux de pauvreté est équivalent à celui de la région.

La situation est différenciée selon les arrondissements : au nord-est (10^e et 11^e , 18^e à 20^e), le taux de pauvreté est plus élevé, entre 12 et 18 % ; ces cinq arrondissements abritent des ZUS.

Un autre arrondissement, le 17^e , également concerné par les ZUS, abrite une population aux caractéristiques plus mixtes, et compte 8 % de ses habitants sous le seuil de pauvreté. Les disparités infracommunales expliquent cette situation.

Moins d'un foyer allocataire sur quatre (23 %) dispose de revenus dont la moitié au moins est constituée de prestations versées par la CAF. Cette dépendance financière est un indicateur de vulnérabilité économique. La géographie de la dépendance recoupe la géographie de la pauvreté.

Près de deux tiers des foyers allocataires sous le seuil de pauvreté n'ont pas d'enfant à charge. Le tiers restant compte davantage de familles monoparentales (18 %) que de couples avec enfant(s) (16 %).

Selon les caractéristiques des arrondissements, le pourcentage de familles parmi les foyers allocataires pauvres varie du simple au double, de 20 à 46 %.

V. PRÉCARITÉ
- Allocataires à bas revenus -

Arrondissements	Foyers allocataires à bas revenus *				Population des foyers allocataires à bas revenus *		Foyers allocataires « dépendants » des prestations CAF (%) ¹
	Effectif	sans enfant (%)	familles en couple (%)	familles monoparentales (%)	Effectif	% dans la population RP 99	
1er Arrondissement	687	80,2	7,3	12,5	980	5,8	22,6
2e Arrondissement	1 178	74,8	13,2	12,0	1 976	10,1	24,8
3e Arrondissement	1 592	74,4	13,4	12,2	2 677	7,8	22,4
4e Arrondissement	1 112	75,2	9,8	15,0	1 777	5,8	21,8
5e Arrondissement	1 624	78,0	9,8	12,3	2 468	4,2	13,6
6e Arrondissement	1 041	80,8	8,0	11,2	1 497	3,3	13,5
7e Arrondissement	1 291	79,4	8,6	12,0	1 913	3,4	14,8
8e Arrondissement	1 105	71,9	11,9	16,1	1 826	4,6	15,3
9e Arrondissement	2 481	71,9	13,1	15,0	4 168	7,5	21,0
10e Arrondissement	5 646	66,3	18,5	15,2	10 922	12,2	26,7
11e Arrondissement	9 751	69,0	16,0	15,0	18 080	12,1	27,5
12e Arrondissement	5 850	71,8	12,4	15,8	10 150	7,4	21,9
13e Arrondissement	8 759	64,1	16,2	19,7	17 156	10,0	21,3
14e Arrondissement	4 878	67,7	13,3	19,0	8 819	6,6	16,3
15e Arrondissement	7 195	71,7	12,9	15,4	12 306	5,5	17,3
16e Arrondissement	4 102	71,8	11,6	16,6	6 721	4,2	15,8
17e Arrondissement	6 941	67,3	13,5	19,2	12 423	7,7	21,4
18e Arrondissement	14 756	60,9	19,1	20,0	30 517	16,5	31,0
19e Arrondissement	12 970	53,7	23,0	23,2	30 294	17,6	28,5
20e Arrondissement	12 552	60,4	19,2	20,4	26 273	14,3	27,1
Paris	105 511	65,5	16,4	18,2	202 943	9,5	22,9
Petite Couronne	195 040	48,7	26,2	25,1	477 087	11,8	21,8
ILE-DE-FRANCE	441 986	51,0	24,5	24,4	1 050 451	9,6	19,0

Sources : CAF au 31/12/2001, INSEE RP 99

¹ Au moins 50 % des ressources proviennent des prestations.

* Cf. glossaire

GLOSSAIRE

I. DONNÉES DE CADRAGE

Population sans double compte : Ce terme désigne la population vivant réellement dans la commune au moment du recensement, à l'exception des doubles comptes, c'est à dire :

- les personnes sans domicile fixe rattachées administrativement à la commune, mais recensées dans une autre commune,
- celles vivant dans une collectivité d'une autre commune (travailleurs dans un foyer, étudiants logés dans une cité universitaire ou un foyer d'étudiants, personnes âgées vivant dans une maison de retraite ou un hospice, personnes hospitalisées ou en traitement pour plus de 3 mois) et ayant déclaré avoir leur résidence personnelle dans la commune.

Ménage : On appelle ménage l'ensemble des occupants d'un même logement, quels que soient les liens qui les unissent. Un ménage, au sens statistique, peut se réduire à une seule personne. Il comprend également les personnes ayant leur résidence personnelle dans le logement mais séjournant au moment du recensement dans certains établissements (élèves internes, militaires...).

Actif : Un actif est un individu ayant un emploi (rémunéré quel qu'en soit le statut) ou étant à la recherche d'un emploi (qu'il soit inscrit à l'ANPE ou non, indemnisé ou non). Cette catégorie comprend également (depuis le recensement de 1990) les militaires du contingent.

Chômeur : Le chômage est apprécié ici selon les déclarations des individus recensés. Un chômeur, inscrit ou non à l'ANPE, est une personne sans activité professionnelle qui déclare être à la recherche d'un emploi.

II. ALLOCATAIRES

Allocataire / Foyer allocataire :

- **L'allocataire** est la personne bénéficiaire d'une ou plusieurs prestations : allocations familiales, allocation de logement ou d'autres prestations de la CAF. Ainsi, dans le cas d'une famille qui bénéficie de prestations, l'allocataire est l'un ou l'autre des parents. Ne sont pas dénombrés les travailleurs étrangers résidant dans le département pour lesquels des prestations sont versées à l'étranger.
- **Le foyer allocataire** désigne le foyer de l'allocataire au sens administratif de la CAF. Il est composé de l'allocataire, de son conjoint ou concubin, et des enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul des prestations.

Le nombre de **foyers allocataires** est donc égal au nombre d'**allocataires**

Mais la notion de foyer allocataire ne saurait être assimilée à celle de ménage au sens de l'INSEE ; en effet, deux allocataires peuvent faire partie d'un même ménage INSEE.

Ex : Dans le cas d'un adulte percevant le RMI hébergé par sa famille qui bénéficie d'une aide au logement, on dénombre deux foyers allocataires pour un seul ménage INSEE.

En outre, les ménages INSEE renvoient uniquement à la population vivant en logement ordinaire alors que certains allocataires vivent dans des collectivités (foyers, centres de long séjour...) ou sont sans domicile fixe.

Population des foyers allocataires / Population couverte par la CAF :

Sont comptabilisés toutes les personnes vivant dans les foyers allocataires : l'allocataire, son conjoint ou concubin et ses enfants et autres personnes à charge (prises en compte pour le calcul des prestations). L'ensemble de ces personnes peut également être désigné comme la « population couverte » par la CAF. Ce terme peut aussi être appliqué pour une sous-population concernée par une ou plusieurs prestations. Ex : les enfants de moins de 3 ans couverts par l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agrée (AFEAMA).

Famille allocataire : Allocataire ayant au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales. Les enfants considérés à charge ont moins de 20 ans et doivent être scolarisés, sans activité professionnelle ou avoir une rémunération mensuelle n'excédant pas 55 % du SMIC. Tous les enfants à charge des allocataires ne sont donc pas forcément connus de la CAF.

III. ENFANCE ET JEUNESSE

AFEAMA : L'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agrée est attribuée aux familles qui emploient une professionnelle agréée par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour accueillir leur enfant de moins de 6 ans.

AGED : L'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile est versée aux familles qui font garder leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans par une employée au domicile. L'allocataire et le conjoint éventuel doivent exercer une activité professionnelle minimale. Une famille ne peut avoir droit qu'à une seule AGED, quel que soit le nombre de personnes employées et d'enfants gardés. Cette prestation est cumulable avec l'AFEAMA.

APE : L'Allocation Parentale d'Education est destinée aux familles ayant au moins deux enfants à charge dont un âgé de moins de 3 ans, dans le cas où un des parents cesse ou diminue son activité professionnelle. L'APE à taux partiel est cumulable avec l'AGED à mi-taux.

Foyers allocataires à bas revenus : Voir la partie « PRECARITE » ci-dessous.

ARS : L'Allocation de Rentrée Scolaire est versée une fois par an, sous condition de ressources, pour aider les familles à assumer le coût de la rentrée, pour chacun des enfants de 6 à 18 ans scolarisés ou en apprentissage.

IV. LOGEMENT

APL : L'aide Personnalisée au Logement est réservée aux locataires d'un logement conventionné (entre l'Etat et le bailleur), aux accédants à la propriété et aux propriétaires qui remboursent un prêt aidé à l'accession à la propriété ou un prêt conventionné pour acquérir, améliorer ou agrandir leur logement, neuf ou ancien. Aucune condition de charge de famille n'est exigée. De nombreux facteurs interviennent pour calculer le montant de cette prestation. L'APL est versée au bailleur ou à l'organisme de crédit qui la déduit du montant du loyer ou de la mensualité remboursée.

ALF : Pour percevoir l'Allocation de Logement Familiale, le logement des familles doit correspondre à certaines conditions de confort et de superficie. Plusieurs facteurs : dépenses (plafonnées) de logement, statut d'occupation, taille de la famille, ressources du foyer sont pris en compte pour déterminer le montant de l'allocation.

ALS : L'Allocation de Logement Sociale est destinée aux personnes et aux familles ne pouvant prétendre ni à l'APL, ni à l'ALF. Le montant de cette aide, comme les autres aides au logement, est fonction de plusieurs paramètres.

Résidence principale : Logement où le ménage demeure la plus grande partie de l'année. Ce terme comprend essentiellement les logements ordinaires (maisons individuelles, logements dans un immeuble collectif), mais aussi les logements-foyers pour personnes âgées, les fermes, les pièces indépendantes louées, sous-louées ou prêtées à des particuliers, les chambres meublées dans les hôtels et les garnis, les constructions provisoires et les habitations de fortune. Les habitations mobiles, les logements (chambres, studios) occupés par des personnes vivant en collectivité ne sont pas pris en compte dans cette rubrique.

V. PRÉCARITE

Logement surpeuplé : Un logement surpeuplé se définit ici comme comprenant X pièces pour au moins X+2 personnes (ex : 1 pièce pour au moins 3 personnes). Seuls les logements de moins de 5 pièces sont pris en compte.

Logement sans confort : Un logement sans confort est un logement dont les WC sont à l'extérieur et/ou ne possédant ni baignoire ni douche.

RMI : Le Revenu Minimum d'Insertion est destiné à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle et à assurer un revenu minimum. L'allocataire doit avoir au moins 25 ans (ou assurer la charge d'un ou plusieurs enfants). C'est une allocation différentielle et le montant maximum varie en fonction de la taille de la famille. Le RMI permet d'accéder à des droits sociaux complémentaires, comme l'affiliation à la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Minima sociaux : Trois minima sociaux sont versés par la CAF ; il s'agit de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), de l'Allocation de Parent Isolé (API) et du Revenu Minimum d'Insertion (RMI). Les montants et modalités de prise en compte des personnes (ou enfants) à charge sont différents pour chacun de ces trois minima.

Foyers allocataires à bas revenus : Un foyer allocataire est dit à « bas revenus », c'est à dire en dessous du seuil de pauvreté, lorsque son Revenu par Unité de Consommation (RUC) est inférieur à la moitié du revenu médian par unité de consommation.

Le seuil de pauvreté a été déterminé à partir des résultats de l'enquête nationale « budget des familles », réalisée en 1994/1995 par l'INSEE. Les UC sont calculées selon le barème suivant : 1 pour l'allocataire ou 1,2 pour l'allocataire monoparental ; 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus ; 0,3 par enfant de moins de 14 ans. Les allocataires âgés de 65 ans ou plus et les étudiants sont exclus pour des raisons méthodologiques de cette approche de la pauvreté. Le seuil est réactualisé chaque année ; il s'élève, pour les revenus de 2000, qui apparaissent dans le fichier des allocataires au 31 décembre 2001, à 669,4 € par unité de consommation.

Il existe deux grandes catégories de foyers allocataires à bas revenus : ceux bénéficiant d'un des minima sociaux versés par la CAF et ceux dont la situation ne justifie pas le versement d'un minimum social, mais dont les ressources ne leur permettent pas de dépasser le seuil de pauvreté.

Foyers allocataires « dépendants » des prestations CAF : Le niveau de dépendance reflète la plus ou moins grande dépendance des allocataires face aux transferts sociaux gérés par les CAF. Se mesure le poids des prestations dans l'ensemble des ressources : montant des prestations mensuelles versées par la CAF, rapporté au 1/12^{ème} des ressources annuelles déclarées des personnes vivant au foyer de l'allocataire augmentées du montant des prestations mensuelles CAF. Si au moins 50 % des ressources du foyer allocataire proviennent des prestations CAF, il est considéré comme « dépendant ».